

ARLES CAMARGUE ENVIRONNEMENT ET NATURE

A.C.E.N.

Association loi 1901



Arles, le 5 juillet 2007

**Monsieur Joël Pou**  
**Direction Régionale de l'Équipement**  
**36 boulevard Perier**  
**13008 Marseille**

*LRAR*

Monsieur,

Je me permets de vous écrire en ma qualité de présidente de l'association Arles Camargue Environnement et Nature (l'A.C.E.N.) au sujet du projet de contournement autoroutier d'Arles, afin de contester les modalités de la concertation.

Nous avons appris de manière fortuite que la Direction Régionale de l'Équipement (la DRE) organise plusieurs réunions les 6 et 10 juillet prochains dans les secteurs du Plan du Bourg, de la Draille Marseillaise et de la Tête de Camargue dans le cadre de la troisième phase des études d'avant projet sommaires. Ces réunions sont apparemment destinées à réunir les représentants des associations d'habitats et ont pour objectif « le recueil des différents points de vue relatifs aux enjeux humains, au positionnement des fronts bâtis et la présentation in situ des options de tracés », comme l'atteste la copie de votre convocation ci-jointe.

L'A.C.E.N. s'étonne de ne pas avoir été invitée à ces réunions, alors qu'elle regroupe plus de 500 membres, dont de nombreux habitants du Plan du Bourg, de la Draille Marseillaise et de la Tête de Camargue. L'A.C.E.N. était d'ailleurs présente à certaines réunions précédentes organisées par la Direction Départementale de l'Équipement.

Malgré cette absence de convocation et soucieuse d'être en mesure de défendre les intérêts de ses membres, l'A.C.E.N. a décidé de se rendre à ces réunions dans l'espoir d'avoir l'occasion de s'exprimer. L'A.C.E.N. note à cet égard que toutes les réunions du Groupe de Travail auxquelles elle a assisté depuis juillet 2005, ne constituaient que des réunions d'information au cours desquelles la DDE a simplement présenté les étapes et états d'avancement du projet et des études d'avant projet sommaire. Il ne s'agissait aucunement de réunions de concertation, les participants n'ayant pas les éléments nécessaires afin de pouvoir s'exprimer.

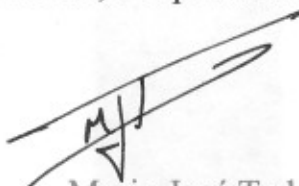
Il est inacceptable que ce projet autoroutier continue à être mené sans concertation. Comme l'ACEN a déjà eu l'occasion de le dénoncer, le VSV n'a pas fait l'objet d'une réelle concertation en méconnaissance des dispositions de l'article L 121-1 du Code de l'Environnement, ainsi que des décisions de la Commission Nationale des Débats Publics en date du 4 Juin 2003 et du 7 janvier 2004. Il convient de noter à cet égard que :

- le fuseau de 1000 mètres du tracé VSV n'est autre que le tracé V6 qui avait été éliminé en 1996 par le médiateur Astier en raison de son caractère "très destructeur" et qui a été remis à l'étude subitement et sans aucune concertation en décembre 2002. Le tracé VSV n'a donc pas fait l'objet des études menées entre 1996 et 2003 et a été retenu par la Direction Départementale de l'Équipement (la « DDE ») dans son « Bilan de la Concertation » établi en mai 2003, seulement quelques mois après la réintroduction inattendue de ce tracé qui a été présenté au public entre les mois de mars et mai 2003 uniquement alors que les autres tracés ont été étudiés et présentés au public pendant près de 10 ans. Dans ce Bilan de la Concertation, la DDE conclut déjà à la préférence du tracé VSV. Une telle conclusion paraît fort peu fondée considérant le temps extrêmement limité laissé aux personnes concernées afin de réagir ou tout simplement de prendre connaissance de la réintroduction du VSV;
- Pendant la période dite de « concertation », la DDE édite le journal P'Arles qui n'est pas distribué aux habitants du Plan du Bourg, de la Camargue ou de la Draille Marseillaise pourtant concernés par le VSV subitement réintroduit;
- Le tracé VSV que la DDE a soumis à l'approbation de Monsieur Perben, Ministre des Transports de l'époque diffère de la variante présentée par la Mairie d'Arles, cette dernière passant plus au Nord que le tracé VSV;

- Le fuseau des 300 mètres a été choisi par le Comité de Pilotage avant même que le bilan de la « concertation » n'ait été dressé et ceci au cours d'une réunion à laquelle l'A.C.E.N. n'a pas été conviée et dont la date a été avancée par rapport au calendrier initialement communiqué par la DDE.

Ces méthodes sont anti-démocratiques et entièrement condamnables et l'ACEN ne manquera pas d'en informer la Commission Nationale du Débat Public. Il est cependant fort regrettable que l'ACEN doive mettre en œuvre toutes ces mesures dans l'espoir de préserver l'intérêt de ses membres concernés et qu'une telle préservation ne puisse être assurée par les services de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Marie-José Taddei  
Présidente de l' A.C.E.N.

Copie: Monsieur Yves Mansillon, Commission Nationale du Débat Public

ASSOCIATION ARLES CAMARGUE ENVIRONNEMENT ET NATURE  
Mas Régala Le Petit Barret F- 13200 Arles  
Tél : 06 14 11 38 25/ 04 90 96 87 14 / E-Mail : [masregala@neuf.fr](mailto:masregala@neuf.fr)  
[www.camarguesansautoroute.com](http://www.camarguesansautoroute.com) (site en construction)